



Madame la Présidente,

Vous nous convoquez pour la 3^e fois à une réunion de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration (CSA).

Pour la 3^e fois les élus CGT Finances Publiques ne peuvent que décliner votre invitation et vous rappeler les termes de nos précédentes déclarations des 21 mars et 27 avril.

Dans le contexte social actuel les conditions d'un véritable dialogue social qui prendrait en compte les légitimes revendications des agents ne sont pas réunies.

Nous rappelons l'urgence sociale de la revalorisation salariale et indemnitaire, l'urgence de l'amélioration des conditions de travail et de l'emploi à travers, notamment, une réelle diminution du temps de travail sans perte de rémunération.

Le conflit sur la réforme des retraites est emblématique d'une dérive autoritaire, à travers le contournement de nos institutions représentatives comme à travers la répression du mouvement social.

A la DGFIP, après le CSAR du 16 mai où l'ensemble des organisations syndicales ont quitté la séance, l'intersyndicale a demandé une audience avec le DG afin d'exiger les règles d'un réel dialogue social et réaffirmé les conditions nécessaires à sa reprise. Le DG n'a, à ce jour, pas apporté la réponse attendue à la demande de l'intersyndicale.

Dans cette attente et en lien avec la nouvelle journée de mobilisation du 6 juin 2023 et plus de 6 mois de lutte contre la réforme des retraites, l'intersyndicale a décidé de boycotter les groupes de travail jusqu'au 6 juin au moins et d'attendre les décisions de l'intersyndicale confédérale qui seront annoncées après.

Au niveau local, les élus de la CGT Finances Publiques rejoignent cette position en boycottant cette réunion de la formation spécialisée.

De plus, dans nos précédents courriers, auxquels vous n'avez pas daigné répondre, nous exigeons un règlement intérieur et des formations au fonctionnement de l'instance. Or en guise de formation, s'est tenue une première journée sous forme de webinaire complètement descendante dans laquelle certains intervenants ont osé affirmer que l'absence de règlement intérieur était due au mouvement social du début d'année et non à l'incurie de la DGAFP.

Tout cela n'est pas au niveau de ce qu'affiche la DGFIP et surtout de ce qu'exige la situation et de ce que revendique la CGT Finances Publiques en matière de santé et de sécurité au travail.

Pire cela démontre une nouvelle fois votre mépris du dialogue social !

Nous vous rappelons encore une fois les obligations qui vous incombent aux termes de l'article L4121-1 du Code du Travail.

Article L4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1 ;

2° Des actions d'information et de formation ;

3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Pour seul exemple, les fiches de propositions du point n°4 ne répondent pas à ces exigences de santé au travail. En proposant des « solutions » individuelles aux agents, la direction, sous couvert de bien être au travail, se dédouane de mettre de véritables solutions pour rectifier une organisation du travail défaillante et pathogène. Pire vous voulez nous faire financer des formations de management en « mode servuction » dénaturant le sens de nos missions de Service Public en les assimilant à de simples prestations de services.

Nous exigeons à l'inverse de vraies solutions sur les sujets que sont :

- les risques psycho-sociaux, démontrés dans les rapports rendus par l'association EIPAS ;
- la quasi-absence de médecine du travail ;
- le radon au bâtiment Q ;
- la non prise en compte du handicap.

Nous revendiquons :

- recrutement de fonctionnaires ;
- abandon des réformes régressives ;
- recrutement d'un médecin du travail à demeure ;
- expertise de l'ensemble du bâtiment, achat de dosimètres, mise en œuvre des solutions préconisées à l'issue des expertises et mise en place d'un suivi médical ;
- Sur le handicap, mise en œuvre d'un diagnostic tant du point de vue des usagers que des agents.

**La section CGT appelle l'ensemble des collègues du département à poursuivre la mobilisation contre la réforme des retraites et pour faire aboutir l'ensemble de leurs revendications le mardi 6 juin :
manifestation 10 h à la gare d'Aurillac.**

Aurillac le 1^{er} juin 2023

Les représentants CGT Finances Publiques au CSA – FS
Patrice BRUN, Laurent VEYLET, Sylvie FRIAA, Alexandra LAMOURY